

12eme Grand prix de l'environnement des Villes d'Ile de France

FICHE COMMUNICATION

Depuis plusieurs décennies, la plupart des espaces de logistique marchandises ont quitté Paris pour être re-localisés dans la petite et la grande couronne de l'agglomération parisienne voire au-delà de la région Ile-de-France. A cela, plusieurs raisons : coût du foncier trop élevé, rareté des terrains, rejet par les riverains des équipements logistiques mal intégrés au tissu urbain, etc.

Face aux nombreux effets externes négatifs générés par cette situation (occupation de voirie importante, utilisation de véhicules routiers non spécifiques au milieu urbain, consommation d'énergie et émissions de polluants importantes...), la Ville de Paris s'est donné pour priorité de repositionner les espaces logistiques dans la Capitale et de favoriser l'entrée et la sortie des marchandises par le fer et la voie d'eau.

La Ville de Paris a ainsi décidé d'initier et d'accompagner les expérimentations innovantes en matière de logistique urbaine, sur la base d'un partenariat entre la Ville et les acteurs du secteur des marchandises.

L'acheminement des marchandises par voie ferrée et véhicules VOIE FERREE ET VEHICULES GNV POUR APPROVISIONNER LES MAGASINS PARISIENS DE MONOPRIX est l'aboutissement d'un processus de réflexion et d'études amorcé en 2004 par la Direction Régionale de l'Equipement d'Ile-de-France, la Mairie de Paris, la Région Ile-de-France et Réseau Ferré de France. Le dispositif est entré dans sa phase opérationnelle en fin d'année 2007.

Un dispositif inédit

Ce nouveau dispositif permet d'acheminer chaque année 210 000 palettes, soit 120 000 tonnes de marchandises par voie ferrée, à partir des entrepôts de Combs-la-Ville (77) et Lieusaint (77) jusqu'à la halle Gabriel Lamé de la Gare de Bercy (Paris 12^{ème}). Les marchandises véhiculées par ce mode de transport concernent de nombreux secteurs : loisir, textile, produits de beauté, éléments d'entretiens et de décoration pour la maison mais aussi boissons sans alcool.

Concrètement, une navette ferroviaire d'une vingtaine de wagons emprunte chaque jour, du lundi au vendredi, les voies de la ligne D du RER (axe Paris-Melun). Les livraisons vers les magasins parisiens sont ensuite effectuées par des camions équipés de dispositifs anti-bruit et roulant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). Avec une vingtaine de véhicules, cette flotte GNV de Monoprix est la 1^{ère} flotte française privée de véhicules GNV de distribution.

L'utilisation du ferroviaire et le développement du GNV constituent une nouvelle étape pour Monoprix dans la mise en place d'une *supply chain* plus respectueuse de l'environnement. En effet, Monoprix a déjà recours au transport fluvial pour acheminer les marchandises de grand import depuis le port du Havre vers son entrepôt Haute Qualité Environnementale de Combs-la -Ville.

Les principales étapes :

- 2004 : Monoprix est sollicité par la Direction Régionale de l'Equipement d'Ile-de-France pour expérimenter un projet d'acheminement de marchandises par voie ferrée. Compte tenu de son engagement pour un développement durable, Monoprix accepte.
- Fin 2004 - septembre 2005 : Une étude menée pour le compte de la Direction régionale de l'Equipement, la Mairie de Paris, la Région Ile-de-France, Réseau Ferré de France et Monoprix permet de rendre compte de la faisabilité logistique d'un acheminement par rail des marchandises vers les magasins Monoprix de Paris *intra muros*.
- 2006 : Monoprix lance un appel d'offre auprès des opérateurs ferroviaires et choisit Fret SNCF.
- 2006 – 2007 : Réhabilitation de la Halle Gabriel Lamé à Bercy Par la Ville de Paris, pour un coût de 11 millions d'euros
- 5 juillet 2007 : Signature du contrat entre Monoprix et Fret SNCF pour l'approvisionnement par rail des magasins parisiens du groupe.
- Fin 2007 : Mise en oeuvre du projet.
- Octobre 2008 : Inauguration de la station de compression gaz destinée à alimenter la flotte de véhicule assurant les livraisons finales.

Les chiffres clés :

- 72 magasins Monoprix et Monop' de Paris intramuros approvisionnés par le rail ;
- 210 000 palettes de marchandises transportées ; soit environ 120 000 tonnes de boissons sans alcool, textile, beauté et produits pour la maison et le loisir acheminées chaque année ;
- 5 trains de 20 wagons chaque semaine

- une flotte de 26 camions roulant au GNV et équipés de dispositifs anti-bruit pour effectuer les « derniers kilomètres » ;
- 3 700 m₂ utilisés par Monoprix au sein de la halle Gabriel Lamé (gare de Bercy).

Les gains environnementaux estimés :

- 12 000 camions entrant dans la capitale en moins chaque année ;
- une réduction des émissions de CO₂ de 337 tonnes ;
- une réduction de 60 à 90 % des rejets de polluants locaux (NO_x, CO, COV et particules)

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique « marchandises » menée par la Ville de Paris qui travaille depuis de nombreuses années à l'émergence d'un contexte favorable au déploiement d'espaces logistiques dans Paris. Une première étape est ainsi franchie le 28 juin 2006 avec la signature de la « Charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises dans Paris » entre le Maire de Paris et 47 partenaires professionnels et institutionnels intervenants sur le secteur des marchandises dans Paris. Celle-ci s'accompagne de la mise en place d'un nouveau dispositif « marchandises » reposant sur :

- un règlement marchandises simplifié (circulation, arrêt et stationnement),
- un statut des aires de livraison précisé (arrêt livraison limité à trente minutes, repositionnement de l'offre en aires de livraison sur la voirie parisienne en fonction de la demande logistique de la rue et projet de professionnalisation des aires de livraison en limitant leur accès aux seuls véhicules utilitaires et industriels),
- une lecture « marchandises » des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Plan de Déplacements de Paris et le Plan Climat de Paris), avec notamment la réservation pour la logistique d'espaces embranchés aux faisceaux ferroviaires et fluviaux, à l'image du site de Bercy utilisé aujourd'hui par Monoprix.